



## **Commune de Villers-la-Ville**

Réponses au Questionnaire –  
Biodiversité soumis aux listes  
électorales se présentant aux  
élections d'octobre 2012

Listes électorales ayant répondu à notre questionnaire (par ordre chronologique) :

- Ideal
- URC
- Ecolo
- MR (réponses incomplètes dues à l'absence de l'éco-conseillère)

La liste PS a accusé réception de notre questionnaire mais ne nous a pas encore fait parvenir ses réponses.

Les réponses transmises par les listes électorales et publiées ci-dessous n'engagent que leurs auteurs et aucunement l'asbl Natagora.

### Question 1

**Natagora : Quelles sont vos priorités en matière de conservation de la nature pour la prochaine législature ?**

o Ideal :

« La liste iDeal, pour Indépendant, Démocratie, Environnement, Action Locale, comporte dans l'axe de son nom le 'e' d'environnement, car l'environnement est un centre de notre action démocratique. Nous avons définis plusieurs lignes de priorités environnementales, dans le cadre de notre chapitre de programme intitulé « Une harmonie avec la nature » .

Ligne d'éducation :

1. Autour du Natura 2000

Encadrer, informer, sensibiliser sur le contenu des richesses et des nécessités de la préservation de ces zones. Connaître et respecter.

2. Autour de la gestion des déchets

- Déchets verts, compostage, diminution des volumes.

Villers-la-Ville produit plus de déchet vert que la moyenne en R.W.

- Déchet dit ménager jeté dans la nature.

Une enquête du bureau d'étude Sonecom situe Villers-la-Ville parmi les 5 communes les plus sales du B.W. et des 55 les plus sales en R.W. ( sur 262 communes ).

Ligne de gestion :

3. Études d'une gestion des zones boisées propriété communale

4. Contrat rivière.

Il ne suffit pas de signer le contrat rivière en mars 2012 (pour un programme 2011-2013) mais de proposer un entretien régulier des rivières, de poursuivre activement l'égouttage de toute la commune et le raccordement de chaque habitation : pensons à nos enfants, à notre planète ... : engager un éco-cantonnier. »

o URC :

« Continuer ce qui a déjà été entrepris pour la conservation de la nature dans l'entité et ajouter la conservation du site naturel de l'ancienne sablière de Rigenée. Mettre l'accent sur la protection de la nature, des animaux et la sécurité des enfants aux endroits réputés dangereux. Cela passe aussi par une prise de conscience des adultes et des parents. L'éducation ne se fait pas qu'à l'école, elle commence à la maison. »

o Ecolo :

« La conservation de la nature ainsi que le maintien et même le renforcement de la biodiversité font partie des priorités d'Ecolo. Nous souhaitons mieux y sensibiliser la population et surtout nos jeunes via les écoles communales et les mouvements de jeunesse. Nous souhaiterions que l'éco-conseillère de notre commune y joue également un rôle plus actif.

Nous souhaiterions aussi que la commune soit ouverte aux associations et groupements locaux œuvrant à la protection de l'environnement et au cadre de vie à Villers-la-Ville (e.a. le CADEV).

La protection de notre avifaune nous tient particulièrement à cœur, entre autre dans les zones humides et sauvages des anciennes sablières.

Nous souhaitons également que notre commune s'engage à stimuler la population à réduire drastiquement ses déchets et donc aussi son impact sur notre environnement. »

o MR :

« Tout simplement continuer le travail entrepris, commune maya, contrat rivière, fauche tardive, lutte contre les plantes invasives, préserver nos réserves naturelles et nos zones natura 2000, terminer l'égouttage et l'épuration des eaux domestiques. »

## Question 2

### **Natagora : Etes-vous prêt à soutenir le lancement d'un Plan Communal de Développement de la Nature ?**

o Ideal :

« Notre programme « une harmonie avec la nature » va dans le sens d'un Plan Communal de Développement de la Nature. Nous venons avec des idées et la volonté d'agir. »

o URC :

« Des fonds pourraient être consacrés à l'entretien des arbres et des à valoir afin d'éviter les catastrophes lors de pluies violentes ou d'orages et de coups de vent. Mettre des fleurs lorsqu'on change de commune (là où cela n'a pas encore été fait) et choisir des plantes adéquates qui ne boivent pas trop et régulièrement entretenir ces endroits. »

o Ecolo :

« Oui, sans aucun doute, nous souhaitons que la commune mette en œuvre un PCDN. La majorité MR actuelle l'avait promis lors des élections de 2006, mais a par la suite « oublié !? » de le mettre en route.

De la même manière, nous soutenons l'« Agenda 21 » qui vient d'être présenté en fin de législature par la majorité (en lieu et place d'un PCDN ?). Plusieurs membres ECOLO ont d'ailleurs participé à titre personnel à sa rédaction. Nous doutons cependant que tous les objectifs définis puissent être réalisés, tellement ceux-ci nous semblent trop importants.

Ecolo est prêt à collaborer à l'élaboration et à la mise en œuvre de ces 2 plans et ce avec tous les partis politiques quels qu'ils soient. Cependant nous souhaitons que, contrairement à ce qui s'est passé avec la majorité MR-PS actuelle, chaque parti se trouve sur un pied d'égalité, que la politique de « la main tendue » soit de mise et que la future majorité évite d'imposer systématiquement ses vues. »

o MR :

« Non pas dans l'immédiat, terminer le schéma de structure et créer un plan communal de développement rural sont prioritaires. »

### Question 3

**Natagora : Prônez-vous la mise en œuvre d'une gestion différenciée des bords de voiries et des espaces communaux ?**

o Ideal :

« Il est certain qu'il faut continuer les efforts actuels tels que le fauchage tardif (là où la sécurité routière ne peut être mise en cause). Il faut continuer de soutenir les volontaires protégeant la transhumance des grenouilles ou la protection des zones de nidifications des chauves souris, des petits rapaces. Mais aussi des associations de Rangers et de scoutismes qui nettoient les abords et sentiers.

Pour notre part, qu'il faut mettre en place un cadastre général et spécifique de tous les espaces communaux. Une carte de visite de chaque parcelle gérée par l'Adm.

Communale et des espaces communaux.

Déterminer les orientations écologiques ou économiques des biens.

Nous ne sommes pas contraires à la création de mares. »

o URC :

« Les bords de voiries ne nécessitent pas le même traitement que les espaces verts (parcs, plaines de jeux, terrains de sport...) je préconise un fauchage tardif pour respecter le cycle de vie des oiseaux, insectes et autres animaux utiles. Toutefois, en cas de sécheresse, il est recommandé de surveiller les terrains qui pourraient engendrer un incendie près d'habitations soit par inattention, soit par malveillance. »

o Ecolo :

« Oui, tout à fait, et soutenons également le fauchage tardif mis en place par la commune. Celui-ci devrait d'ailleurs être généralisé partout où cela est possible, de manière à augmenter la biodiversité végétale et entomologique (étalement des floraisons et maintien de certaines populations d'insectes pollinisateurs).

L'arrêt de l'utilisation par la commune de produits phytosanitaires tels que les herbicides est pour nous une priorité, de même que la sensibilisation des habitants de la commune à la toxicité de ces produits sur notre environnement. »

o MR :

« Nous le faisons depuis plusieurs années. »

#### Question 4

**Natagora : La commune de Villers-la-Ville compte plusieurs anciennes sablières. Avec le temps, ces endroits ont été recolonisés, et certaines sablières ont été reconnues comme « Site de Grand Intérêt Biologique (SGIB) ». Il s'agit notamment des anciennes sablières de Strichon et de Rigenée. Un projet de lotissement existe pour Strichon, et un projet de retour d'agriculture avec remblayage existe pour Rigenée. Que comptez-vous faire face à ces projets ? Êtes-vous prêt à protéger ces sites, de quelle manière ?**

o *Ideal* :

« Structurons notre réponse par rapport à chaque situation.

Une motion déposée par l'opposition a été votée en conseil communal en 2010

#### Sablière de Strichon :

Il faut être clair avec tout le monde.

Il y a contradiction entre l'arrêté pris par le ministre A. Liénard en décembre 1991 ( il y a 20 ans !!! ) sur la SAR ( Sites A Réaménager ) et les rapports sur la biodiversité (SGIB). L'arrêté ministériel pour l'appellation technique SAE/NI44 'carrière de Strichon', prévoit dans son article 2 « le site est destiné à l'habitation » et invite dans son article 3 à « réviser le plan de secteur ».

Nous sommes à 100% pour la préservation d'un joyau qui ne représente pas pour nous, les restes de ruines industrielles.

Dans ce dossier, il faut que la commune redevienne proactive, et provoque des réunions entre les services R.W., les ministres, pour trancher les divergences régionales sur le fond. Qu'ils soient harcelés en ce sens.

Nous voulons associer la population et les associations à émuler ou fournir des projets de réaménagements différents. Nous écouterons et provoquerons cette écoute.

Le schéma de structure communale n'ayant pas été conclu sous la législature se terminant, il manque de clarté (peut être voulue !) sur beaucoup de lignes d'évolution.

Nous voulons préserver un poumon entre Tilly et Villers-la-Ville ; sinon la zone sera entièrement urbanisée (près de 19 hectares) comme à Waterloo (l'arrêté le permet).

La ruralité demande de conserver des espaces distincts entre les villages. Et, quand l'espace peut s'assimiler à 'Réserve' ; c'est quelque part, se conserver une richesse de cadre et de mode de vie.

Il y a probablement des règles de gestion à y développer.

#### Sablière de Rigenée :

Pour cette sablière, un dossier de demande de permis d'urbanisme a été remis à l'Adm. Communale.

Notre groupe s'oppose à cette demande.

Nous n'acceptons pas de raser des espaces boisés, d'une biodiversité certaine, pour y déverser comme le demandeur le souhaite, du 'tout venant' compacté. L'entité de Villers-la-Ville a déjà assez donné avec les célèbres carrières de Mellery.

Pour cette sablière nous serions favorables à maintenir 'le trou' rempli d'eau comme espace de diversification des espèces locales, et point de relais migratoire (en complément avec d'autres existants), et un espace autour.

Nous ne sommes pas contre des adaptations de bordures pour diminuer ponctuellement les forières des champs adjacents.

Ce que nous voulons rapidement, c'est l'évacuation du site, du cimetière de matériels et des tas de gravats restant.

#### Autres Sablières:

Nous prôtons un contrôle et une définition, voire un cahier des charges, pour une mise en œuvre d'une gestion. Nous devons associer tous les acteurs, être proactif ; soit de ne plus attendre, sinon nous ne pourrions plus protéger ces zones des poussées mercantiles. »

##### o URC :

« Il faut trouver une solution pour les 4 carrières (2 à Rigenée + 1 à Strichon + 1 au Gentissart. En ce qui concerne les anciennes sablières, je garderais celle de Rigenée comme réserve naturelle, mais je serais favorable à des constructions passives inter-génération pour l'ancienne sablière de Strichon. D'autre part, je suis pour la conservation des agriculteurs dans toute la mesure du possible, afin que l'on ne tombe pas dans des exploitations de trop grande envergure, qui dicteront leur loi lorsque les fermes de taille humaine auront disparu de notre environnement. »

##### o Ecolo :

« Suite au dépôt d'une motion « décharge » déposée il y a plus de 2 ans par les groupes Ecolo et Cdh, nous avons exigé que pour tout remblai d'ancienne carrière, un comité d'accompagnement (avec e.a. des riverains) soit créé, que des sondages et prélèvements soient effectués avant tout projet de remblaiement et que les terres apportées soient également contrôlées avant dépôt (camions comptabilisés et contenu analysé). Cette motion a été votée à l'unanimité par le conseil communal, cependant elle n'a pas du tout été respectée par la majorité MR pour le remblaiement en cours de la sablière de Tilly. Peut-être que le fait que le propriétaire soit membre du MR y est pour quelque chose ?

En ce qui concerne la sablière de Rigenée, la qualité des débris et déchets versés pour son comblement n'est pas du tout au rendez-vous..., et ce projet n'est donc pas acceptable en l'état actuel. Le comblement ne peut se faire selon nous qu'avec des terres de qualité irréprochable. De plus, le site présente déjà actuellement un grand intérêt biologique, pourquoi donc le remblayer, si ce n'est par endroit pour éviter l'affaissement des terrains voisins de la cavité ?

Quant à l'ancienne carrière de Strichon, Ecolo préférerait que celle-ci reste dans son état actuel, et puisse par ex. être mise en réserve naturelle.

Cependant, si le propriétaire reçoit malgré tout l'autorisation d'y construire de nombreux logements, nous souhaitons que ceux-ci respectent les normes d'isolation et de durabilité les plus strictes (maisons passives) tout en concentrant l'habitat dans une partie seulement de l'ancienne sablière. Cela permettrait de garder suffisamment d'espaces verts qui pourraient être classés en « réserve naturelle éducative » (accessible aux écoles entre autres...), qui puissent aussi s'intégrer dans un maillage écologique plus dense, et tellement nécessaire entre sites distants de quelques kilomètres.

Nous serons également attentifs à ce que le projet favorise la mixité sociale. »

o MR :

« Nous ne pouvons répondre à cette question pour des raisons juridiques liées à ces dossiers, Les demandeurs et leurs avocats pourraient utiliser cette réponse dans les dossiers, et de ce fait réduire les moyens de la commune pour défendre ses intérêts et ceux de ses habitants .Nous prendrons clairement nos responsabilités au moment venu. »